

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-000120 / 600326
Centee AG, 1784 Courtepin
Secteur FF abattoir du site Micarna S.A., ind 100106:
transformation et emballage des abats (intestins)
Besoin particulier de consommation
4 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 14-000176 / 52253955
Aproz Sources Minérales S.A., 1994 Aproz (Nendaz)
Production, Logistique, Maintenance
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
120 H, 24 F
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-000182 / 83586541
ETA S.A. Manufacture Horlogère Suisse, 2926 Boncourt
Secteur de production: Galvanoplastie
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
10 H
01.02.2014–31.01.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-000173 / 52253955
Aproz Sources Minérales S.A., 1994 Aproz (Nendaz)
Laboratoire/assurance qualité
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 3 F
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-000175 / 61783756
VACHERON CONSTANTIN, Branch of Richemont International S.A.
Manufacture, 1228 Plan-les-Ouates
Atelier «Poinçon de Genève»: remontage, contrôles et tests des montres
pour leur certification.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
2 H, 1 F
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 14-000174 / 52253955
Aproz Sources Minérales S.A., 1994 Aproz (Nendaz)
Production, Logistique, Maintenance
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
40 H, 20 F
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

18 février 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail